

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, tenue au Lévis Centre des congrès au 5750 Rue J.-B.- Michaud, Lévis, Québec le jeudi 14 novembre 2025 à 8 h 30.

PRÉSENCES : 174 membres de l'Ordre ont assisté en tout ou en partie à l'assemblée. La liste de ceux-ci se trouve en annexe et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Présidence de l'assemblée

Le président de l'Ordre, Félix-David L. Soucis, ps. éd., souhaite la bienvenue aux membres et remercie Isabelle Legault, ps. éd., directrice de l'encadrement et du soutien de la pratique d'avoir accepté le poste intérimaire à la direction générale et au secrétariat suite au départ, le 19 septembre dernier, de Me Sonia Godin, directrice générale et secrétaire. Il informe ensuite ceux-ci qu'il désigne Me Sophie-Emmanuelle Chebin comme présidente d'assemblée et lui cède la parole.

La présidente d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres et leur transmet certaines informations importantes :

- L'assemblée est enregistrée à des fins de rédaction du procès-verbal
- Seuls les membres de l'Ordre ainsi que les administratrices et administrateurs élus du conseil d'administration peuvent assister à l'AGA et y prendre la parole
- La présidence peut autoriser la présence de certaines personnes non-membres de l'Ordre, notamment les administratrices et administrateurs nommés, les membres de la permanence et le vérificateur externe
- Seuls les membres de l'Ordre disposent du droit de vote
- La présidence d'assemblée est responsable de l'attribution et de la gestion du droit de parole afin d'assurer le bon déroulement des échanges
- Lors des périodes de questions, les membres qui souhaitent intervenir sont invités à se présenter à l'un des microphones mis à leur disposition dans la salle. Afin de permettre au plus grand nombre de personnes de s'exprimer, les interventions doivent être concises et d'une durée maximale de deux minutes
- Les votes auront lieu à main levée au moyen du carton de vote mis à la disposition des membres. Si un vote secret est demandé, les mesures nécessaires sont en place pour procéder selon cette modalité
- Sauf disposition contraire, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, le président de l'Ordre exerce un vote prépondérant sauf en ce qui concerne sa propre rémunération
- Dans l'éventualité où une situation ne serait pas prévue à la politique interne, le *Guide de procédures des assemblées délibérantes de l'Université de Montréal* servira de référence pour trancher la question

1.2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La présidente d'assemblée informe les membres que l'avis de convocation, accompagné de l'ensemble des documents requis, a été transmis par courriel le 6 octobre 2025, soit plus de 30 jours avant la tenue de l'assemblée. La documentation a également été rendue disponible sur le site Web de l'Ordre à cette même date. Des rappels ont par ailleurs été acheminés aux membres les 16 et 27 octobre 2025.

Après vérification, la présidente d'assemblée constate la régularité de l'avis de convocation.

1.3. Constatation du quorum

La présidente d'assemblée cède la parole à la secrétaire par intérim de l'Ordre, qui informe les membres que le règlement de l'Ordre fixe le quorum de l'assemblée générale annuelle à 30 membres. Le quorum étant constaté, l'assemblée est déclarée dûment constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté aux membres. La présidente d'assemblée rappelle qu'aucun point ne peut y être ajouté séance tenante.

Elle informe également les membres que, conformément au *Code des professions*, ils seront consultés sur le montant de la cotisation professionnelle pour l'exercice 2026-2027, laquelle sera par la suite déterminée par le conseil d'administration. Les membres seront également appelés à approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus, y compris celle de la présidence, ainsi qu'à nommer l'auditeur externe chargé de l'audit des états financiers de l'exercice 2025-2026.

Il est proposé par Annie Pouliot, ps. éd., appuyé par Laurie Marquis, ps. éd.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

Les membres ont reçu par courriel le 6 octobre dernier le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec du 7 novembre 2024. La présidente d'assemblée demande une personne pour proposer l'adoption du projet de procès-verbal ainsi qu'une personne pour appuyer. Elle précise que les personnes qui proposent et appuient l'adoption du procès-verbal devaient être présentes lors de l'assemblée générale de 2024.

Il est proposé par Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt, ps. éd., appuyé par Johanne Gauthier, ps. éd.

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 7 novembre 2024 tel que déposé.

Aucun commentaire n'est soumis.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT D'ÉLECTIONS 2025

La présidente d'assemblée cède la parole à Isabelle Legault, ps. éd., directrice générale et secrétaire par intérim. Celle-ci indique que cette année, les régions électorales paires étaient en élection de même que le poste de la présidence.

Félix-David L. Soucis, psychoéducateur, a été réélu par acclamation au poste de président pour un deuxième mandat de 3 ans qui a débuté le 23 mai dernier.

Pour la région électorale 02 (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) : Jérôme V. Vaillancourt, psychoéducateur, a été élu par acclamation pour un premier mandat.

Pour la région électorale 04 (Estrie) : Sarah Duford, psychoéducatrice, a été réélue par acclamation pour un 5^e mandat.

Pour la région électorale 06 (Lanaudière et Laurentides) : Benjamin-Pierre Rondeau, psychoéducateur, a été réélu par suffrage pour un 4^e mandat.

Pour la région électorale 08 (Montérégie) : Geneviève Lanoix et Janie S.-Cournoyer, toutes deux psychoéducatrices, ont été réélues par suffrage pour un second mandat.

Elle poursuit en présentant les autres membres du conseil d'administration en poste et cède la parole à la présidente d'assemblée.

5. RAPPORT ANNUEL 2024-2025

5.1. Activités du conseil d'administration et de la présidence

Le président de l'Ordre informe les membres que le conseil d'administration a tenu neuf séances régulières au cours de l'exercice 2024-2025. Pour leur part, les comités de soutien au conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines, le comité d'audit et de finances ainsi que le comité des requêtes, se sont réunis à 17 reprises durant la même période.

Il rappelle que, au-delà de son rôle de surveillance générale des activités de l'Ordre, le conseil d'administration veille à la mise en œuvre du *Plan stratégique*.

Le président invite ensuite les membres à visionner le rapport d'activités du conseil d'administration et de la présidence pour l'exercice 2024-2025. Présenté sous forme de

vidéo, ce rapport met en lumière les principales réalisations de l'année, dont un résumé est présenté ci-après.

Bilan des activités 2024-2025

L'année 2025 marque le 25^e anniversaire de l'intégration de la psychoéducation au système professionnel québécois. À cette occasion, l'Ordre a adopté une nouvelle signature visuelle et mis en ligne une page Web retraçant l'histoire de la profession.

L'exercice 2024-2025 correspond à la troisième année de mise en œuvre du *Plan stratégique*.

Orientation 1 : S'assurer de la qualification, du maintien et du rehaussement de la compétence des membres

Plusieurs outils d'encadrement de la pratique ont été élaborés ou mis à jour, notamment les lignes directrices sur l'évaluation psychoéducative, les lignes directrices sur les mesures de contention ainsi que la norme d'exercice sur la tenue de dossiers. L'Ordre a également lancé sa nouvelle plateforme de formation en ligne, *Canopée Espace formation*, ajouté quinze nouvelles formations à son catalogue et révisé la norme d'exercice sur la formation continue. Enfin, un nouveau processus d'inspection professionnelle a été mis en œuvre afin de favoriser une gestion plus efficiente des risques et une rétroaction plus rapide auprès des membres.

Orientation 2 : Favoriser la reconnaissance et le rayonnement de la profession

L'Ordre a poursuivi ses efforts de promotion et de représentation en diffusant une nouvelle vidéo présentant le rôle des psychoéducatrices et psychoéducateurs ainsi que la série de portraits *Les 1001 facettes de la psychoéducation*. Il a également déposé un mémoire dans le cadre du projet de loi no 67 et contribué à différents travaux interprofessionnels, notamment en matière de mesures de contrôle en milieu scolaire et de protection de la jeunesse. L'Ordre a par ailleurs poursuivi sa participation à plusieurs tables de concertation en santé mentale, en éducation ainsi qu'en santé et services sociaux.

Orientation 3 : Être une organisation faisant preuve d'agilité et d'innovation

L'Ordre a poursuivi la modernisation de ses pratiques et de ses communications afin de renforcer son efficacité organisationnelle et la visibilité de la profession. Des journées d'accueil destinées aux nouveaux membres ont été mises en place, accompagnées d'une trousse d'accueil numérique. La tournée régionale de l'Ordre a également permis de rencontrer les membres et d'échanger sur les principaux enjeux de la profession.

L'Ordre a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec les universités. À cet égard, le Forum des universités a permis de favoriser les échanges sur la formation initiale, l'évolution des programmes d'études et les réalités émergentes de la pratique. L'Ordre s'est également engagé, en partenariat avec l'Université Laval et l'Université du Québec à Trois-Rivières, dans un projet de recherche portant sur les enjeux identitaires et les défis de la pratique contemporaine de la psychoéducation.

Enfin, l'Ordre a maintenu diverses mesures visant à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire, à soutenir le bien-être des employés ainsi qu'à renforcer leur engagement et la cohésion au sein de l'équipe de la permanence. Grâce à la mobilisation de l'ensemble du personnel, le nouveau portail de l'Ordre a été livré dans les délais prévus et dans le respect du budget autorisé.

Le président présente les **principaux dossiers en cours** à l'Ordre. Il indique que les représentations se poursuivent dans le cadre du chantier sur l'élargissement des pratiques professionnelles, initié en 2023 à la suite du *Plan Santé* du ministre de la Santé et des services sociaux. Il mentionne également la poursuite des démarches relatives aux enjeux de protection de la jeunesse, notamment à la suite de la publication de *l'Énoncé interordres* en juin dernier. Les travaux visant à faire reconnaître les conclusions cliniques des psychoéducateurs et psychoéducatrices comme équivalentes à un diagnostic, aux fins d'accès aux services, se poursuivent également.

Le président informe les membres que l'Ordre a relancé ses démarches afin d'améliorer l'accessibilité aux services de psychoéducation pour la population anglophone. Il souligne que l'absence d'une formation qualifiante offerte en anglais demeure un enjeu important en matière d'accessibilité équitable. À cet égard, l'Ordre collabore avec ses partenaires à des travaux d'analyse visant à évaluer la création éventuelle d'un programme universitaire.

Enfin, le président mentionne que l'Ordre a collaboré avec l'Association des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec ainsi qu'avec l'Association des psychothérapeutes du Québec afin de mener des démarches visant à faire reconnaître les services de psychoéducation et de psychothérapie par les assureurs.

5.2. Rapport de la direction générale sur les opérations de l'Ordre

La directrice générale et secrétaire par intérim souligne la contribution remarquable de Me Sonia Godin à titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre. Après six années à la tête de l'organisation, elle rappelle que celle-ci a dirigé l'Ordre avec rigueur et engagement.

Elle présente ensuite la structure du système professionnel québécois et en explique les principes fondamentaux ainsi que les obligations auxquelles les ordres professionnels sont assujettis.

Elle mentionne qu'au 31 mars 2025, l'Ordre comptait 5 999 membres, dont 91 % étaient des femmes. Elle précise que les psychoéducatrices et psychoéducateurs sont présents dans l'ensemble des régions du Québec et exercent dans divers milieux de pratique, notamment dans les secteurs de la santé et des services sociaux (43 %), de l'éducation (38 %) et dans d'autres secteurs d'activité (18 %).

La directrice générale et secrétaire par intérim présente également l'évolution du membership depuis 2010 et souligne que celui-ci a presque doublé au cours de cette période. Elle met en évidence le lien direct entre cette croissance et l'augmentation des activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession.

Évolution des activités statutaires

La directrice générale et secrétaire par intérim attire l'attention des membres sur l'évolution des activités du Bureau du syndic. On observe une augmentation importante du nombre de demandes d'enquête. Alors qu'entre 2014 et 2021, soit avant la pandémie, le nombre moyen de demandes d'enquête s'établissait à 43 par année, il atteint désormais 71. Elle précise que cette tendance est en constante progression et demeure difficile à prévoir d'une année à l'autre.

Elle souligne également que les frais liés aux enquêtes déontologiques ont pratiquement doublé, tandis que les frais juridiques ont plus que doublé au cours des quatre dernières années.

Par ailleurs, elle indique que la proportion de dossiers d'enquête menant à une plainte disciplinaire demeure relativement stable, soit autour de 10 %. Elle précise toutefois que la principale évolution observée concerne la complexité croissante des dossiers, sur laquelle l'Ordre exerce peu de contrôle. Cette situation se traduit notamment par :

- Des demandeurs plus hostiles
- Des manquements plus graves ou plus nombreux chez un même membre
- Des situations exceptionnelles ayant parfois nécessité des mesures d'urgence, notamment la radiation provisoire immédiate d'une personne dont l'état était incompatible avec l'exercice de la profession
- Des dossiers ayant fait l'objet de recours devant les tribunaux d'appel

Ressources humaines

La directrice générale et secrétaire par intérim indique que l'Ordre est désormais considéré comme une organisation de taille moyenne. Au 31 mars 2025, l'effectif de la permanence comptait 25 équivalents temps complet.

Elle précise que le ratio d'employés par tranche de cent membres figure parmi les plus faibles des ordres professionnels du secteur de la santé mentale et des relations humaines.

Elle souligne le travail considérable accompli par l'équipe au cours de la dernière année, notamment dans le cadre de la refonte des outils technologiques, des améliorations apportées au site Web, du chantier portant sur l'exercice du diagnostic, de l'optimisation des processus d'admission par équivalence et d'inspection professionnelle, de la production et de la mise à jour de nombreux documents d'encadrement, ainsi que de l'organisation du congrès annuel, qui cette année, réunit plus de 560 participants.

Refonte technologique

La directrice générale et secrétaire par intérim explique que la refonte technologique permettra à l'Ordre de gagner en efficience et de répondre plus efficacement à ses obligations de reddition de comptes auprès de l'Office des professions du Québec.

Elle précise qu'un audit externe a mis en évidence la désuétude des outils technologiques de l'Ordre et la nécessité de procéder à leur remplacement. À la suite d'un processus rigoureux mené par un comité de sélection, deux plateformes ont été retenues, soit l'une pour le Tableau de l'Ordre et l'autre pour la gestion de la formation continue.

Elle indique enfin que ces deux projets progressent conformément à l'échéancier et au cadre financier établis. Les derniers modules doivent être déployés au cours des prochaines semaines, après quoi l'Ordre entrera dans une phase d'amélioration continue de ses plateformes et de ses processus.

Révision des lignes directrices et activités d'encadrement

La directrice générale et secrétaire par intérim indique qu'un projet de Code de déontologie révisé avait été transmis à l'Office des professions du Québec en 2021. L'Office a récemment formulé ses commentaires et retourné le projet à l'Ordre. Le comité de travail reprendra donc ses travaux afin d'analyser ces commentaires, de s'assurer que le Code reflète les réalités actuelles de la pratique et d'y intégrer notamment les enjeux liés à l'intelligence artificielle. Un guide explicatif sera également élaboré pour accompagner le Code de déontologie et en faciliter la compréhension au moyen d'exemples concrets.

Elle mentionne que les efforts de communication se poursuivent afin de mieux faire connaître l'inspection professionnelle, d'en démystifier le processus et de mettre en valeur son approche bienveillante, axée sur l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Par ailleurs, à la lumière des constats découlant des activités d'inspection professionnelle, l'équipe développera diverses activités de soutien visant à répondre aux principales lacunes et aux défis rencontrés par les membres. Des conférences offertes sur l'heure du midi ainsi que des ateliers de formation seront notamment proposés au cours de la prochaine année.

Enfin, la directrice générale et secrétaire indique que plusieurs documents d'encadrement feront l'objet d'une révision, notamment la *Ligne directrice sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications*, la *Ligne directrice sur l'utilisation des instruments de mesure* ainsi que la *Ligne directrice sur la dérogation scolaire*.

États financiers audités

La présidente d'assemblée invite le représentant de la firme auditrice de l'Ordre, Michel Poirier, CPA, à présenter le bilan de l'exercice financier.

Michel Poirier présente l'état des résultats 2024-2025.

5.3. Période de questions

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions.

Marie-Eve Michaud, ps. éd., Montréal, demande si le module de recherche permettant au public de repérer une psychoéducatrice ou un psychoéducateur sur le site Web de l'Ordre sera optimisé. La directrice générale et secrétaire par intérim répond que cette amélioration fait partie des développements prévus au cours des prochaines phases d'optimisation.

Geneviève Paquette, ps. éd., Estrie demande si le montant résiduel de l'actif est conforme aux pratiques généralement observées au sein d'un ordre professionnel. En réponse à cette question, Michel Poirier fournit des précisions sur la situation financière de l'Ordre. Éric Audet, administrateur nommé, apporte également un complément d'information afin d'éclairer les membres sur cet élément.

La présidente d'assemblée clôt la période de questions.

6. COTISATION POUR L'EXERCICE 2026-2027

La présidente d'assemblée cède la parole à Brigitte Alarie, ps. éd., présidente du comité d'audit et de finances et vice-présidente de l'Ordre. Elle présente les facteurs qui ont été pris en compte par le conseil d'administration pour la détermination du montant de la cotisation pour l'année 2026-2027.

Les prévisions budgétaires 2026-2027 sont présentées, de même qu'un tableau présentant l'évolution de la cotisation annuelle par rapport à d'autres ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Un tableau présentant l'évolution de la cotisation en fonction de l'IPC au fil des ans est également présenté.

La présidente d'assemblée invite Isabelle Legault, ps. éd., directrice générale et secrétaire par intérim à faire rapport de la première consultation. Le projet de résolution est soumis aux membres.

6.1. Rapport de la secrétaire de l'Ordre par intérim : consultation préalable des membres sur la cotisation annuelle 2026-2027

La présidente d'assemblée cède la parole à Isabelle Legault, secrétaire par intérim de l'Ordre. Cette année la consultation s'est déroulée du 6 octobre au 11 novembre 2025. Outre l'invitation initiale, deux relances ont été effectuées. Les membres ont été invités à acheminer leur commentaire par le biais d'un formulaire en ligne qui a été créé suite à la suggestion des membres. Cette méthode, utilisée pour une deuxième année consécutive a permis de recevoir 18 commentaires comparativement à 24 en 2024 et 2 en 2023. Voici les résultats :

- **8 répondants ont mentionné être favorables** à la hausse proposée, car ils la considèrent raisonnable. Certains souhaiteraient avoir accès à davantage de services de la part de l'Ordre tels que des conférences, webinaires et formations à moindres coûts.
- **4 répondants ont produit un commentaire sans mentionner leur accord ou leur désaccord** avec la hausse proposée. Ils ont notamment exprimé leur

désir de voir l'Ordre accentuer ses activités de rayonnement et de reconnaissance de la profession. Plusieurs disent comprendre que l'inflation est ici respectée. Une personne mentionne que l'augmentation est représentative de l'augmentation du coût de la vie et se dit inquiète des augmentations futures.

- **6 des membres répondants se sont prononcés en désaccord** avec la hausse de la cotisation évoquant qu'ils la considèrent déjà trop élevée, une personne a mentionné que les salaires des psychoéducateurs sont inférieurs à ceux d'autres professionnels dans le domaine de la santé mentale, une autre indique que les cotisations professionnelles sont moins dispendieuses dans les autres provinces canadiennes.

6.2. Consultation de l'assemblée sur la cotisation annuelle 2026-2027

La présidente d'assemblée invite les membres de l'Ordre à prendre la parole.

Aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est formulé.

7. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTE ET DES AUTRES ADMINISTRATEUR(TRICE)S ÉLU(E)S

La présidente d'assemblée cède la parole à Lise Tremblay, administratrice nommée et membre du comité de gouvernance et d'éthique de l'Ordre.

Rémunération des administrateur(trice)s élu(e)s autres que le président

Lise Tremblay présente la recommandation du conseil d'administration quant à la rémunération des administratrices et administrateurs élus. Elle fournit des explications et la présidente d'assemblée soumet le projet de résolution formulé par le conseil d'administration.

CONSIDÉRANT l'article 104 du *Code des professions du Québec* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration de l'Ordre quant à la rémunération des administrateurs et administratrices élu(e)s autres que le président, formulée le 27 septembre 2025 ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE MAINTENIR la rémunération des administrateurs et administratrices élu(e)s autres que le président selon les modalités prévues ci-après :

Durée de la rencontre, peu importe le moyen utilisé pour sa tenue :	Montant du jeton de présence
Journée complète (plus de 4 heures prévues à l'avis de convocation, plein jeton)	370 \$

Demi-journée (entre 1 h 30 à 4 heures prévues à l'avis de convocation, demi-jeton)	185 \$
Courte rencontre (moins de 1 h 30)	80 \$

La présidente d'assemblée demande une personne pour proposer et une personne pour appuyer la résolution et elle ouvre la période de questions et commentaires.

Il est proposé par Sarah Saulnier Leclerc, ps. éd., appuyé par Eliane Fortier, ps. éd.

D'adopter le projet de résolution concernant la révision de la rémunération des administrateurs et administratrices élus pour l'année 2026-2027 tel que déposé à l'assemblée.

Aucune question n'est posée.

La résolution est adoptée à la majorité.

Rémunération de la présidence

La présidente d'assemblée invite le président de l'Ordre à quitter la salle pour ce point.

Félix-David L. Soucis, ps. éd., président de l'Ordre, quitte la salle

La présidente d'assemblée cède à nouveau la parole à Lise Tremblay qui présente le rôle et les responsabilités de la présidence et fournit des explications quant à la rémunération. La présidente d'assemblée soumet le projet de résolution formulé par le conseil d'administration.

CONSIDÉRANT l'article 104 du *Code des professions du Québec* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration de l'Ordre quant à la rémunération de la présidence formulée le 27 septembre 2025 ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE FIXER le salaire de base au poste de la présidence à la somme de 155 580 \$ auquel s'ajoutent les avantages prévus à la *Politique de rémunération de la présidence*.

La présidente d'assemblée demande une personne pour proposer et une personne pour appuyer la résolution et elle ouvre la période de questions et commentaires.

Il est proposé par Daniel Bédard, ps. éd., appuyé par Caroline Couture, ps. éd.

D'adopter le projet de résolution concernant la révision de la rémunération du président pour l'année 2026-2027 tel que déposé à l'assemblée.

Aucune question n'est posée.

La résolution est adoptée à la majorité.

Félix-David L. Soucis, ps. éd., président de l'Ordre, réintègre la salle

8. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR LES ÉTATS FINANCIERS 2025-2026

Brigitte Alarie, ps. éd., administratrice élue et présidente du comité d'audit et de finances mentionne que lors de la séance du 19 septembre 2025, le comité d'audit et de finances a recommandé que la firme *Poirier et Associées* procède à la vérification des états financiers 2025-2026 considérant les faits suivants :

- L'Ordre a retenu les services de cette firme au cours des dernières années
- Son expertise auprès des ordres professionnels est reconnue
- L'appel d'offres mené à l'été 2023 auprès de 11 cabinets d'auditeurs démontre que les services et tarifs de cette firme sont avantageux

La recommandation du comité d'audit et de finances a été appuyée par le conseil d'administration lors de sa séance du 27 septembre 2025.

La présidente d'assemblée soumet le projet de résolution formulé par le conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que l'article 104 du *Code des professions* prévoit qu'au cours de l'assemblée générale annuelle, les membres présents nomment les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT que la firme *Poirier et Associées* a procédé à la vérification des états financiers de l'Ordre au cours des dernières années, qu'elle possède une expertise reconnue ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres mené à l'été 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité d'audit et de finances lors de sa séance du 19 septembre 2025 ;

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER aux membres réunis en assemblée générale de nommer la firme *Poirier et Associés Inc.* pour effectuer la vérification des états financiers de l'Ordre pour l'année 2025-2026.

La présidente d'assemblée demande une personne pour proposer et une personne pour appuyer la résolution et elle ouvre la période de questions et commentaires.

Il est proposé par Isabelle Aumont, ps. éd., appuyé par Gabrielle Thivierge, ps. éd.

D'adopter le projet de résolution concernant le choix de l'auditeur externe pour l'année 2025-2026 tel que déposé à l'assemblée.

Aucune question n'est posée.

La résolution est adoptée à la majorité.

9. VŒUX DE L'ASSEMBLÉE

Le président de l'Ordre et la directrice générale et secrétaire par intérim effectuent les suivis des vœux de l'assemblée soumis l'année dernière, notamment au regard des sujets suivant :

- Consultations représentatives des membres
- Activités de représentation et de visibilité
- Harmonisation au niveau de l'inspection professionnelle et valorisation des bonnes pratiques

La présidente d'assemblée cède la parole aux membres de l'Ordre afin qu'ils expriment leurs vœux.

Manon Bouchard, ps. éd., Trois-Rivières, souhaite que le soutien offert aux psychoéducateurs et psychoéducatrices exerçant dans des champs de pratique plus spécialisés, notamment dans les milieux communautaires, soit priorisé. Elle souligne également la complexité des exigences liées à la tenue de dossiers dans ces contextes de pratique. Le président de l'Ordre prend acte de cette préoccupation et apporte des commentaires à ce sujet.

Annie Pouliot, ps. éd., Montréal, souhaite obtenir des précisions concernant la situation des personnes occupant des postes ou utilisant des titres alternatifs. Elle souligne que peu d'attention semble être portée aux tâches exercées dans ces fonctions et insiste sur l'importance de s'assurer que ces personnes ne posent pas d'actes réservés aux psychoéducateurs et psychoéducatrices. Elle souhaite également que l'Ordre demeure vigilant à l'égard de ce phénomène. La directrice générale et secrétaire commente cette préoccupation et apporte des précisions à ce sujet.

Cybelle Henri, ps. éd., Montréal, fait part de son intérêt à travailler auprès d'une clientèle en soins palliatifs. Elle mentionne avoir posé sa candidature pour un poste au sein d'une maison de soins palliatifs dans la région de Lanaudière, mais indique que sa candidature n'a pas été retenue, l'établissement ne souhaitant pas embaucher de psychoéducateurs ou de psychoéducatrices. Elle exprime le souhait que la profession soit davantage reconnue et considérée dans les milieux offrant des services aux personnes en fin de vie. La directrice générale et secrétaire par intérim de l'Ordre commente cette préoccupation.

Anna Bobyрева, ps. éd., Drummondville, souhaite que l'Ordre poursuive ses efforts afin de favoriser l'accessibilité des services de psychoéducation à la population, notamment dans le contexte de la pratique autonome. Elle souligne que les services en psychoéducation demeurent parmi les moins remboursés par les assureurs. Elle insiste également sur l'importance que l'Ordre demeure attentif à la spécificité de la profession et à l'expertise liée au vécu éducatif partagé. Elle souhaite que cette composante distinctive de la pratique soit préservée, particulièrement dans certains milieux où les cadres d'intervention sont très structurés et où la place accordée au vécu éducatif partagé tend à diminuer.

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente d'assemblée clôt la réunion à 10 h et passe la parole au président de l'Ordre pour le mot de la fin. Celui-ci remercie tous les membres pour leur présence et leur participation.

Félix-David L. Soucis, ps. éd.
Président

Isabelle Legault, ps. éd.
Directrice générale et secrétaire
par intérim

ANNEXE

Liste des membres présents à l'assemblée générale annuelle du 14 novembre 2025

Prénom et nom

Amélie Lavoie
 Amélie Roy
 Andrée-Anne Houle
 Angélika Beauregard
 Ann Fréchette
 Anna Bobbyreva
 Annick Cartier
 Annick Gosselin
 Annie Cloutier
 Annie Pouliot
 Ariane Fraser
 Audrey Dion
 Audrey Fraser
 Béatrice Necsa
 Benoit Malo
 Brigitte Alarie
 Brigitte Vaillancourt
 Camille Anctil
 Camille Dufour
 Camille Fronteddu
 Caroline Couture
 Caroline Docquier
 Caroline Hunter-Meunier
 Catherine Baril
 Catherine Cusson
 Catherine Fortier
 Catherine Lizotte
 Catherine St-Jean
 Chani Landry-Audet
 Chantal Cloutier
 Chantal Duchesne
 Chantal Girard
 Chantal Lebel
 Chantal Masson
 Christina Lavoie
 Christine Drolet
 Claudia Perron
 Claudia St-Jacques
 Corey Laviolette
 Cybèle Henri

Daniel Bédard
Danika Primeau Rochon
Danika Schields
Delphine Bertrand
Dominique Proteau
Dominique Trudel
Eliane Fortier
Elisabeth Higgins
Émilie Champagne
Émilie N. Drolet
Émilie Piotte-Béhier
Eugénie Marjolaine Francoeur
Fany Langlais
Fréderrick Martin
Gabriel Pallete-Antunez
Gabrielle Gauthier
Gabrielle Giguère
Gabrille Dhavernas
Gabrille Rivard
Gabrille Thivierge
Geneviève Grandmont
Geneviève Jutras
Geneviève Lanoix
Geneviève Paquette
Geneviève Savoie Dugas
Geneviève Tanguay
Ginette Lajoie
Guylaine Bédard
Heidi Bureau
Isabelle Aumont
Isabelle Lessard
Isabelle Préfontaine
Jade Charbonneau
Jade Pichette-Kelly
Janie Aubin
Janie S.-Cournoyer
Jean Bourque
Jean-François Gauthier
Jérôme V. Vaillancourt
Jessica Bouchard
Jessica Francoeur
Jessica Mathieu-Lambert
Jessie-Anne Turcotte

Joanie Galipeau
Johanne Gauthier
Jonathan Tremblay
Josiane Cossette
Julie Emond
Julie Lapierre
Julie Létourneau
Julie Rioux
Justine Bérubé-Cassista
Karine Gagné
Katherine Arguin
Kelly Tremblay
Kim Archambault
Laurie Bergeron
Laurie Marquis
Laurie Sylvain
Lisa Taylor
Louis Leblanc
Ludovic Boulais
Malena Argumedes
Manon Bouchard
Manon Lévesque
Marie-Andrée Caron
Marie-Anne Valcourt
Marie-Christine Flibotte-Dauphin
Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt
Marie-Christine Poulin
Marie-Claude Beaudette
Marie-Claude Fontaine
Marie-Claude Monette
Marie-Eve Element
Marie-Ève Michaud
Marie-France Doucet
Marie-Michèle Dufour
Marie-Michèle Gagnon
Marie-Pier Aubin
Marie-Pier Bélanger
Marie-Pier Gilbert
Marilyn Brochu
Maryse Cloutier
Maxime Durette
Mélanie Brunelle
Mélanie Pelletier

Mélanie Poitras
Mélanie Robillard
Mélicca De Courval
Mélicca Poulin
Michaëla Favre
Mireille Bilodeau
Mireille Jean
Nancy Gareau
Nathalie Lacombe
Nathalie Poulin
Noémie Rodrigue
Olivia Bourget
Pascale Choquette
Philippe Laprade
Rachel Préville
Raphaëlle Pomerleau
Rebecca Beaumont
Rebecca Tessier
Renée Beaulieu
Rina Petretta
Robert Rousseau
Rosalie Valée
Rose St-Gérard
Rosemarie Gagné
Roxane Bédard
Sabrina Bolduc
Sabrina Lacroix
Samira Thibault-Bacha
Sandra Gagné
Sarah Dufour
Sarah Hautcoeur
Sarah Saulnier-Leclerc
Sarah Thivierge
Séfora Rufino Batista
Simina N. Stan
Sonia Daigle
Sonia Smith
Sophie Despault
Sophie Després
Stephana Priala
Stéphanie Lessard
Stéphanie Lévesque Bussièrès
Stéphanie St-Amant

AGA 2025.11.14

Thalie Cadieux-Gauthier

Virginie Chevrère

Virginie Lamothe

Yannick Bourdouxhe

Yves De Repentigny